



Systeme ABS defectueux Ford C-max

Par Action

J'ai fait l'acquisition d'une Ford C-max 2018 d'occasion 32000 km chez FORD Limoges. Le 2 Janvier 2024 je constate un défaut sérieux du système ABS avec blocage aléatoire des roues entraînant une conduite très dangereuse. Après discussions avec Ford Limoges celui-ci consent à descendre un devis de 4429,34? à 2989,32?. Trouvant ce devis élevé j'ai fait une réclamation à Ford France à Nanterre insistant sur l'aspect sécuritaire de ce vice. La réponse a été un refus de participer au frais de ce défaut apparemment bien connu sur ce type de véhicule.

Question: l'article du code civil 2232 peut-il jouer en ma faveur?

Merci de me guider.

Par janus2

Bonjour,
Votre vendeur vous doit la garantie légale de conformité. Il doit prendre en charge la réparation.

Par Action

Merci de votre prompt réponse, mais comment faire admettre mon droit à cette puissante société? Voici la réponse envoyée par Ford Nanterre:

Relations Clients, Ford Fran (.)

Expéditeur :
crcfr@ford.com
À :
GERVAIS DOUE

mer. 24 janv. à 14:01

Bonjour Monsieur Doue,

J'ai pris connaissance de votre courriel par lequel vous faites part d'un dysfonctionnement sur votre FORD CMAX WF0VXXGCEVHD50110.

Vous souhaitez que Ford France participe financièrement à cette intervention.

Je suis navrée des raisons qui vous amènent à me contacter.

Malgré toute ma bienveillance à l'égard de votre demande, il n'est pas possible de participer financièrement aux frais de remise en état de votre véhicule.

Après l'échéance de la garantie contractuelle, une étude individuelle et personnalisée est réalisée pour toutes les demandes de participations financières.

L'objectif de Ford France est de fournir à sa clientèle des véhicules d'une fiabilité maximale mais nul ne peut exclure, un désordre à un moment donné durant la vie du véhicule.

Nous procédons à la clôture de votre dossier.

Je reste à votre disposition, et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Cordialement,
Le Centre de Relations Clientèle Ford France est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 13h au 0 800 005 005 (option 3) et sur notre site www.ford.fr

P.S.: Veuillez répondre directement à cet e-mail sans supprimer aucun contenu afin de garantir une réponse rapide.

Cordialement,

Par janus2

comme je vous l'ai dit, c'est votre vendeur qui vous doit la garantie légale de conformité, pas le constructeur ! C'est vers votre vendeur (concessionnaire, garagiste) que vous devez vous retourner pour exiger la réparation.

Par Action

Trop besoin de mon véhicule, hélas j'ai accepté que Ford Limoges répare ce défaut pour la somme de 2989,37 ?. Merci de m'avoir conseillé aussi rapidement.

Bon dimanche.

Par janus2

Vous devez exiger que la réparation soit prise en compte au titre de la garantie légale de conformité, elle est faite pour cela !

A moins que 2989,37 ? ne soit pas un problème pour vous, mais dans ce cas, pourquoi poser la question ?

Par Action

Pourquoi? Parce que cette somme est trop importante pour moi et je ne veux pas m'enliser dans les méandres juridiques à mes dépens. Vos conseils me sont très précieux et je vais tenter de convaincre FORD Limoges sans me faire trop d'illusions.

Merci beaucoup de vos conseils.